

## Salon d'automne : du 15 au 24 novembre 2019

### REGLEMENT INTERIEUR

#### **ARTICLE 1 :    PRESENTATION**

Le Salon d'Automne est un événement culturel ouvert à tous les Artistes professionnels ou non, les œuvres présentées doivent être conçues par l'artiste lui-même.

La manifestation a lieu dans l'Espace Culturel Paul Descazeaux, en centre-ville de Castelsarrasin (82100).

#### **ARTICLE 2 :    INSCRIPTION, ADMISSION, FRAIS DE PARTICIPATION**

Le « Bulletin d'inscription » daté et signé devra parvenir au Service Culturel , Hôtel de Ville, 8-10, rue Paul Descazeaux – 82100 CASTELSARRASIN, date limite **impérativement avant le 7 SEPTEMBRE 2019**, accompagné du règlement des frais d'inscription et des pièces jointes (mentionnées sur le bulletin d'inscription), pour valider l'inscription.

Les frais forfaitaires d'inscription **pour participation aux frais d'organisation et de communication**, sont fixés à 50 € par artiste. Les chèques devront être libellés à l'ordre du « Trésor Public ».

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

**Les admissions seront décidées par les organisateurs et le comité de sélection et seront sans appel.**

En cas de non admission, le forfait d'inscription de 50 € sera retourné.

Le (les) Artiste (s) « Invité (s) d'Honneur » seront exonérés de ces frais.

#### **ARTICLE 3 :    ACCROCHAGE, DECROCHAGE - MISE EN PLACE DES ŒUVRES**

Les organisateurs attribueront les emplacements selon leur choix pour l'aspect général de l'exposition, dans l'intérêt de l'événement.

Le (les) Artiste (s) « Invité (s) d'Honneur » seront exposés dans l'espace qui leur sera spécifiquement dédié.

L'œuvre sélectionnée pour le visuel du catalogue de présentation des artistes, devra être réservée pour l'exposition.

**DEPOT DES ŒUVRES à l'ESPACE CULTUREL Paul DESCAZEAX**

Les œuvres retenues sur dossier devront nous être livrées sur place, uniquement à l'Espace Culturel Descazeaux, rue Paul Descazeaux – 82100 CASTELSARRASIN (fléchage et stationnement réservé mis en place), aux dates suivantes :

- Samedi 26 octobre 2019 : la journée : de 9h00 à 18h00
- Lundi 28 octobre 2019 : la journée : de 9h00 à 18h00
- et Mardi 29 octobre 2019 : la journée : de 9h00 à 18h00

**En cas de problème,** contacter le Service Culturel, **Tel : 05 63 32 78 10**  
**ou mobile : 06 20 93 77 34.**

**RETRAIT DES ŒUVRES à l'ESPACE CULTUREL Paul DESCAZEAX**

Vous pourrez procéder au décrochage des œuvres aux dates suivantes :

- Lundi 25 novembre 2019 : la journée : de 9h00 à 18h00
- Mardi 26 novembre 2019 : la journée : de 9h00 à 18h00

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Dans le cadre du Salon d'Automne, les organisateurs ont souscrit une assurance.

Le transport des œuvres aller-retour (de l'atelier ou du domicile de l'artiste jusqu'à l'Espace culturel Paul Descazeaux de Castelsarrasin et inversement) est à la charge, et sous l'entière responsabilité, de l'artiste.

La Commune ne pourra conserver les œuvres au-delà de ces dates. Elle ne se chargera, en aucun cas, du transport aller et/ou retour des œuvres.

**ARTICLE 5 : MODALITES DE VENTE**

Les organisateurs ne seront pas les diffuseurs et ne recevront aucune redevance sur les ventes éventuelles d'œuvres. Les modalités de vente seront prises en charge par les artistes eux-mêmes qui s'acquitteront des charges inhérentes entrant dans le champ fiscal et social des arts graphiques et plastiques.

**ARTICLE 6 : CENSURE**

Les œuvres présentées devront respecter l'Article 9 du Code Civil et toute œuvre à caractère politique, diffamatoire, pornographique ou discriminatoire, sera refusée.

**ARTICLE 7 : DROIT D'IMAGE**

Les artistes autorisent les organisateurs à diffuser les photos de leurs œuvres dans tous les documents et autres supports de communication sur l'événement, si nécessaire.

**Le seul fait d'exposer implique l'adhésion pleine et entière à toutes les clauses du présent règlement et aussi son respect.**